

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-517

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2024-517</i>

AMBARES-ET-LAGRAVE - Travaux de création d'un rond-point avenue de Saint-Loubès et d'aménagement de la rue de la Commanderie des Templiers - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Les Rives de la Laurence envisage de réaliser des travaux d'aménagement d'un rond-point au croisement de l'avenue de Saint-Loubès et de la rue de la Commanderie des Templiers afin de sécuriser la circulation des riverains et des usagers du nouveau crématorium de Sainte-Eulalie.

Sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, Bordeaux Métropole dispose de la compétence pour ce qui concerne les aménagements de voirie. Or ce projet est situé à la limite des communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Sainte-Eulalie, la rue de la Commanderie des Templiers formant la limite communale à mi-chaussée.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, et pour une meilleure coordination, il est nécessaire que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage.

Dans ce contexte, la communauté de communes Les Rives de la Laurence est désignée maître d'ouvrage délégué (mandataire) pour mener les études et réaliser les travaux d'aménagement qui consistent à :

- aménager la rue de la commanderie des Templiers en amont de la parcelle du crématorium jusqu'au futur giratoire,
- créer le rond-point sur l'avenue de Saint-Loubès et les raccordements aux voies existantes.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage des études et travaux réalisés sur le territoire de Bordeaux Métropole consiste précisément à :

- étudier le tracé et les points de connexion avec les voies adjacentes,
- lever les préalables techniques, fonciers et environnementaux,
- passer les marchés de travaux,
- installer la signalisation adéquate,
- suivre le déroulement des travaux et procéder à leur réception,
- suivre la période de garantie de parfait achèvement.

Les missions confiées à la communauté de communes Les Rives de la Laurence comprennent la gestion administrative, technique et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux et la remise des ouvrages. La communauté de communes La

communauté de communes Les Rives de la Laurence ne percevra aucune rémunération pour son rôle de mandataire.

Le coût estimatif des travaux d'aménagement du rond-point et de la rue de la Commanderie des Templiers, objet de la délégation de maîtrise d'ouvrage, s'élève à 392.266,21 € TTC et se décompose ainsi

TRAVAUX DE VOIRIE	Coût estimatif en € TTC
Rond-point	299.196,60
Rue de la Commanderie des Templiers	93.069,61
TOTAL	392.266,21

Le financement pris en charge pour Bordeaux Métropole sera de 50% pour le giratoire (149.598,30) et de 30 % pour la rue de la Commanderie des Templiers (27.920,88 € TTC) conformément aux engagements pris par les deux parties, soit un montant total de 177.519,18 € TTC maximum.

Les dépenses seront suivies sur le compte 458 par la communauté de communes Les Rives de la Laurence.

Bordeaux Métropole s'acquittera la somme de 177.519,18 € TTC selon le calendrier ci-dessous :

- premier versement de 45% à la signature de la convention,
- deuxième versement de 45% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service,
- solde au fil des travaux sur présentation par la communauté de communes Les Rives de la Laurence d'un titre de recettes accompagné des pièces justificatives.

Le montant de la participation de Bordeaux Métropole sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif de l'entreprise ayant réalisé les travaux, ce montant de participation ne pouvant toutefois dépasser la somme de 177.519,18 € TTC.

Dès lors que la réception des ouvrages, réalisée la communauté de communes Les Rives de la Laurence en partenariat avec Bordeaux Métropole, a été prononcée et à compter de la date du procès-verbal de remise desdits ouvrages, Bordeaux Métropole s'engage à accepter les ouvrages lui revenant et à en être seul maître d'ouvrage et gestionnaire.

Les travaux sont prévus d'être réalisés en cette fin d'année 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de confier à une seule collectivité l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage sur un projet impactant deux territoires dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, et pour une meilleure coordination,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à confier la maîtrise d'ouvrage pour la création d'un giratoire avenue de Saint-Loubès et d'aménagement de la rue de la Commanderie des Templiers à Ambarès-et-Lagrave,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Les Rives de la Laurence et Bordeaux Métropole pour le projet de création d'un rond-point avenue de Saint-Loubès et d'aménagement de la rue de la Commanderie des Templiers à Ambarès-et-Lagrave ci-annexée, et à prendre toutes les modifications et dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,

Article 3 : d'autoriser le versement de 177.519,18 € TTC maximum à la communauté de communes Les Rives de la Laurence, montant de la part de travaux pour Bordeaux Métropole,

Article 4 : d'imputer les dépenses pour la part de Bordeaux Métropole sur le budget principal chapitre 23 – articles 2315 – fonction 844,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--